



Vie de la Société

Volume 136, numéro 3, été 2012

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1009249ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1009249ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Société Provancher d'histoire naturelle du Canada

ISSN

0028-0798 (imprimé)

1929-3208 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(2012). Vie de la Société. *Le Naturaliste canadien*, 136(3), 98–100.

<https://doi.org/10.7202/1009249ar>

Vie de la Société

Brunch des anciens

C'est maintenant une tradition. Tous les 2 ans, les anciens administrateurs de la Société Provancher se rencontrent le temps d'un brunch pour fraterniser et se remémorer quelques-uns des événements qui ont marqué leur passage au sein du C.A. C'était aussi l'occasion d'échanger sur le vécu actuel de la Société ainsi que sur ses réalisations, ses difficultés et même ses problèmes. La dernière rencontre a eu lieu le 20 novembre 2011 au restaurant La Sagamité de Loretteville.

Certains administrateurs ont consacré énormément de leur temps souvent à leur frais pour soutenir les activités de la Société. Par leur générosité, ils ont contribué à protéger des milieux naturels exceptionnels, à éduquer le public et à publier une revue scientifique reconnue.

De telles rencontres ne peuvent qu'être bénéfiques pour entretenir le sentiment d'appartenance envers la Société Provancher.

Source : Société Provancher



Anciens présidents de la Société Provancher : François Hamel (1958 à 1959), Michel Lepage (2004 à 2009), J.C. Raymond Rioux (1987 à 2004), Austin Reed (1976 à 1978), Jean-Claude Caron (1978 à 1987) et le président actuel, Gilles Gaboury.

Espèces exotiques à surveiller au marais Léon-Provancher

Ce ne sont pas toutes les espèces exotiques introduites au Québec qui causent des problèmes importants. Toutefois, certaines sont très agressives et déplacent les espèces indigènes. Trois espèces exotiques détectées sur le territoire du marais Léon-Provancher préoccupent la Société Provancher. Il s'agit d'une plante herbacée haute qui s'établit dans les milieux humides perturbés, le phragmite commun (*Phragmites australis*), d'un arbre exotique, l'érable de Norvège (*Acer platanoides*), et d'une tortue, la tortue à oreilles rouges (*Trachemys scripta elegans*).

Le phragmite commun, appelé aussi roseau commun, est probablement une des plantes exotiques les plus problématiques au Québec en raison de son agressivité (voir l'article synthèse que nous publions dans ce numéro). Elle forme des colonies denses qui déplacent toute espèce végétale indigène. Ces colonies peuvent couvrir de grandes surfaces, rendant le milieu très pauvre en diversité végétale et animale. Cette plante a commencé à former



www.fr.123rf.com

Tortue à oreilles rouges

plusieurs petits îlots de végétation dans la grande zone en friche, adjacente à la digue ceinturant le marais Léon-Provancher. D'ici quelques années, elle pourrait avoir envahi entièrement cette zone. L'érable de Norvège est un arbre très utilisé dans les aménagements urbains en raison de sa résistance à la pollution urbaine et de sa croissance rapide. De nombreux jeunes arbres ont colonisé la portion ouest du territoire, soit la portion la plus près du quartier résidentiel adjacent. Quelques arbres ont déjà atteint une taille adulte. Cette espèce risque d'entrer en compétition avec l'érable à sucre, une espèce indigène qui recolonise lentement le territoire. Une tortue à oreilles rouges a été observée dans le marais Léon-Provancher. Il s'agit vraisemblablement d'un individu libéré dans le marais par un visiteur puisqu'il s'agit d'une espèce très populaire auprès des amateurs d'animaux de compagnie. À l'achat, sa taille n'atteint que quelques centimètres; elle croît rapidement et sa taille devient problématique pour celui qui veut la garder dans un bocal ou un vivarium. Leurs propriétaires ont la fâcheuse habitude de s'en départir en la libérant dans la nature. Des indices laissent croire que cette tortue peut survivre à nos hivers, mais il n'est pas certain qu'elle puisse se reproduire. Elle pourrait devenir un sérieux compétiteur de nos tortues indigènes, dont la tortue peinte.

Devant cette situation, un plan d'action sur les espèces exotiques envahissantes sera préparé au cours de l'année. De nombreux spécialistes seront consultés afin que les actions recommandées soient basées sur les dernières connaissances en matière de prévention et de contrôle des espèces exotiques.

Source : Michel Lepage, Société Provancher

Inventaire des urodèles et des oiseaux au marais Léon-Provancher

L'inventaire de 2 groupes d'espèces est en cours sur le territoire du marais Léon-Provancher. Cet inventaire est réalisé dans le cadre du programme de suivi de la biodiversité du Réseau de milieux naturels protégés (RMN).

Le premier inventaire concerne les urodèles. Rappelons que l'ordre des Urodèles regroupe les salamandres et les tritons. Plusieurs techniques sont utilisées pour inventorier ces espèces : l'observation nocturne des déplacements des adultes vers les étangs de reproduction; l'observation d'individus cachés sous les débris ligneux et les pierres, en forêt et en bordure des petits cours d'eau; la recherche d'individus réfugiés sous des planchettes disposées le long de lignes d'inventaire.



Michel Forest

Mésange à tête noire

L'inventaire des oiseaux nicheurs a débuté en 2011 et se poursuit en 2012. La technique utilisée est celle de l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec. Il s'agit de noter, sous forme de code, les indices de nidification observés pour chaque espèce. L'inventaire des oiseaux est sous la responsabilité de Réginald Ouellet, alors que l'inventaire des urodèles est réalisé par Michel Lepage.

Source : Société Provancher

Le marais Léon-Provancher et le projet d'aéroport à Neuville

Le projet de construction d'un aéroport à Neuville a fait couler beaucoup d'encre. La population locale et les autorités municipales ont démontré une farouche opposition à ce projet. En novembre 2011, le président de la Société Provancher, monsieur Gilles Gaboury, a transmis une lettre à l'initiateur du projet, au maire de Neuville ainsi qu'au directeur régional de Transport Canada, dans laquelle il exprimait la très grande préoccupation de la Société Provancher. Rappelons que l'aéroport projeté sera situé à moins de 3 km de la Réserve naturelle du Marais-Léon-Provancher.

Dans sa lettre, le président rappelait la mission de la Société Provancher et la vocation du territoire du marais Léon-Provancher. Ce site a été acquis et protégé dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS). En mars 1996, la Fondation de la faune du Québec l'a cédé à la Société Provancher qui s'est engagée à le préserver à perpétuité et à en assurer la gestion et la mise en valeur. Le 31 août 2005, ce territoire a aussi reçu le statut de *réserve naturelle* en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Le président a par la suite insisté sur la valeur écologique de ce territoire, sa grande fréquentation par le public et l'importance que faune et visiteurs puissent s'y côtoyer dans un environnement calme. « Ce territoire est un refuge de tranquillité, un lieu d'éducation et de sensibilisation à la nature dont l'intégrité risque d'être grandement perturbée par les activités d'un aéroport situé dans son voisinage. Les sons de la nature constituent un élément important de cette intégrité. Les visiteurs du marais viennent pour observer la faune en toute quiétude. Le passage répété d'avions à proximité du marais perturbera les activités d'observations et d'écoute des sons de la nature (oiseaux, grenouilles, insectes) et sera un irritant constant pour ses nombreux visiteurs. » Il faut souhaiter que les aéronefs se tiennent à distance du marais si le projet d'aéroport va de l'avant malgré l'opposition qu'il suscite.

Source : Société Provancher

Le *Naturaliste canadien* bientôt disponible en format électronique

Le *Naturaliste canadien* sera bientôt disponible en format électronique par l'entremise de la plateforme Érudit, un portail québécois donnant accès, en ligne, à des revues scientifiques et culturelles, des livres, des mémoires, des thèses, des documents et des données variées. C'est en s'appuyant sur une recommandation du comité de rédaction du *Naturaliste canadien* que le conseil d'administration de la Société Provancher a donné son accord au projet. La majorité des étudiants et des chercheurs consultent maintenant les articles publiés dans les revues scientifiques en format électronique. Le passage à ce format sera aussi l'occasion d'élargir le lectorat de la revue puisqu'on anticipe un nombre d'abonnés institutionnels accru. Il était donc indiqué de suivre cette tendance.

Les membres de la Société Provancher qui souhaitent lire leur revue imprimée sur papier continueront de la recevoir par la poste. Lors du renouvellement de leur adhésion en janvier 2013, les membres pourront opter pour l'édition papier ou pour l'édition électronique.

Source : Société Provancher

Travaux prévus à l'île aux Basques : réfection des monuments

Des travaux de réfection de maçonnerie aux 2 monuments de l'île aux Basques sont prévus cet été. Il s'agit de refaire les joints en mortier sur le foyer extérieur situé à l'anse à Canots, un peu à l'est du chalet Provancher, et sur la stèle érigée à l'anse à la Baleine. Ces 2 monuments ont été construits en 1938 lors de la réalisation d'un plan d'embellissement conçu par l'architecte Héliodore Laberge, approuvé par la Commission des monuments historiques et financé par le Secrétariat de la Province. Ces 2 structures supportent chacune une plaque de bronze rappelant la présence des intrépides chasseurs de baleine, les Basques, et celle des Jésuites dont le père Henri Nouvel et son compagnon Charles Amyot.

Les embruns et les cycles gels-dégels sont à l'île des facteurs de stress importants pour les ouvrages de maçonnerie. À intervalles réguliers, la Société Provancher doit réaliser des travaux d'entretien de ces monuments pour éviter une détérioration irréversible. Afin de faciliter l'assèchement des pierres, la végétation autour des 2 structures sera davantage contrôlée.

Sources : Société Provancher



Michel Lepage

Le foyer

La création du Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes

Le projet de création d'un Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (CQEEE), qui a débuté en août 2011 dans le cadre du *Programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes* d'Environnement Canada, est maintenant complété. Rappelons que l'objectif du projet était de mettre en place une structure organisationnelle pour faciliter l'échange d'information et la coordination des actions sur les espèces exotiques envahissantes, de rassembler un maximum d'intervenants et de définir les axes de développement: détection, intervention, sensibilisation, recherche et développement. Le projet était sous la responsabilité de la Société Provancher, coordonné par Hélène Godmaire, assistée d'Amélie Gilbert et de Michel Lepage. Les lettres patentes officialisant la création du Conseil ont été émises le 29 décembre 2011 et la première assemblée générale annuelle du CQEEE a eu lieu le 21 mars 2012 à Longueuil. Ayant reçu ses lettres patentes, le Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes est maintenant indépendant de la Société Provancher.

Source : Michel Lepage, Société Provancher,
Hélène Godmaire, CQEEE

Un souper reconnaissance réussi

Le 20 janvier 2012, les administrateurs de la Société Provancher ont tenu leur souper annuel au restaurant Le Piolet à Loretteville. Plusieurs bénévoles étaient invités à ce souper reconnaissance où leur apport, essentiel au succès des activités de la Société, a été souligné par le président Gilles Gaboury. Ce fut l'occasion pour les administrateurs d'échanger avec des bénévoles impliqués dans la préparation du *Naturaliste canadien*, la révision de textes ainsi que l'entretien et l'aménagement des sentiers au territoire du marais Léon-Provancher. Étaient aussi présents madame Lise Morin et monsieur Jean-Marc Gagnon des Communications Science-Impact, une entreprise qui apporte un soutien important à la Société Provancher dans l'édition du *Naturaliste canadien*. Nos remerciements à monsieur Réginald Ouellet pour l'organisation de cette activité ainsi qu'aux organismes donateurs de prix de présence.

Source : Société Provancher



Jean-Claude Caron

Un souper apprécié



Marcel Turgeon

Sentier piétonnier hivernal

Des sentiers améliorés

Une équipe de bénévoles dirigée par Marcel Turgeon a accompli un travail remarquable au cours de l'été 2011 au territoire du marais Léon-Provancher. Ils ont concentré leurs efforts sur l'amélioration des sentiers qui montraient des signes de détérioration à la suite du passage répété des piétons. Ils ont changé des ponceaux, creusé des canaux de drainage, posé des géotextiles et épandu du sable, du gravier et de la poussière de pierre. Plusieurs sections où l'eau avait tendance à s'accumuler ont été grandement améliorées.

Au début de l'hiver, ces bénévoles ont travaillé à l'amélioration de la piste de ski de randonnée dans la portion est du territoire, en particulier dans la boucle située au sud du sentier La vieille voie. Ils y ont aussi aménagé un sentier piétonnier hivernal qui permet aux randonneurs et aux observateurs de profiter de cette partie moins connue du territoire.

L'équipe poursuivra ses travaux au cours de l'été 2012. Si vous rencontrez Marcel et ses coéquipiers, saluez-les et faites-leur part de votre reconnaissance à l'égard des travaux accomplis.

Source : Société Provancher



Comptables agréés | Société en nom collectif

5300, boul. des Galeries, bur. 200, Québec QC G2K 2A2
Tél.: 418 622-4804 | Téléc.: 418 622-2681